FEDERATION FRANÇAISE DE TAROT
LIGUE 86

Comités : 36 / 37 / 38

REGLEMENT DES COMPETITIONS --- SAISON 2018/2019

INDIVIDUEL PREMIERE SERIE

Les Comités **de l'ALLIER, du CENTRE et de NIEVRE-YONNE** organisent en regroupement de comités, le Championnat **INDIVIDUEL PREMIERE SERIE** qui attribue le titre de Champion de Zone des 3 Comités et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu à ARGELES SUR MER DU 29 mai au 2 juin 2019

Ce championnat est ouvert à tout joueur « **Première Série** » licencié dans son Comité à jour de sa cotisation 2018-2019. Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. conformément aux fascicules 1 et 3. Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Le **nombre de joueurs qualifiés** pour la finale nationale a été fixé à **7**

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances le 1er décembre 2018**
Au 66, Rue des Hauts Champs à Orléans 45000
Directeur d'épreuve et Arbitre : Ravi RAVIRINDANE : 06 58 55 47 67

Accueil des joueurs : 12h15
- 1ère séance : Assis à 12h55,
- 2ème séance : Assis à 19h55, (sauf décision contraire de l'arbitre)

Prix de l'engagement joueurs : 15 €/joueur et 8 € pour un jeune (moins de 18ans)

En cas de table relais en 1ère séance, il y aura des éliminés. Un coefficient sera alors appliqué sur la 2nde séance.

Voir tableau en ci-contre

* En cas d'un nombre imposant une 3ème séance, le joueur le mieux classé au niveau national sera qualifié d'office

Inscrits	Séance 1	Eliminés	Séance 2	Si 3 séances	Coef 2
1 à 14	Pas de compétition				
15	15		15		1
16	16		16		1
17*	16	1	16	16	1,05
18	18	2	16		1,05
19	19	3	16		1
20	20		20		1
21*	20	1	20	20	1,05
22	22	2	20		1
23	23	3	20		1
24	24		24		1
25*	24	1	24	20	1,05
26	26	2	24		1,05
27	27	3	24		1
28	28		28		1
32	2X16	0 ou 4	28 ou 2X16		
36	36	0, 4 ou 8	36,32 ou 28		

Les mains des preneurs seront préparées par l'arbitre, les mains de la défense et le chien seront distribués à la table par le preneur. La cadence est fixée à 10 minutes par donne (jeu et reconstitution).
La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort intégral, sauf **N1** (Champion sortant 2017/2018). A l'issue de la 1ère séance, les derniers de chaque ligne au plus bas pourcentage pourront être éliminés selon le tableau ci-dessus

La mise en place de la deuxième séance sera faite selon le serpentin.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE – COEFFICIENT - PP

INDICE PCN Finale = **1.80** Les PP seront attribués au tiers des participants de la 1ère séance. Aucun joueur ne pourra obtenir de PP sans avoir de P.C.N.

NB Joueurs	Attribution de PP											
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
16	20	16	13	9	7	5						
20	21	17	14	10	7	5	4					
24	22	18	15	10	7	5	4	3				
28	23	19	15	11	8	6	4	3	2	2		
32	24	20	16	11	8	6	4	3	2	2	1	1
36	25	20	16	11	8	6	4	3	2	2	1	1

INSCRIPTION

Avant le 25 novembre 2018 auprès des CCR de chaque comité ou sur le site Internet du Comité Centre.
Toute inscription reçue au-delà de cette date ne sera prise en compte que pour le bon fonctionnement du championnat

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires de 0,5% par fraction de 5 minutes de retard.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante. Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation portant sur le report des scores (et des pénalités) doit être formulée auprès de l'arbitre principal dans un délai de 15 minutes après la distribution de la dernière feuille de route. Si le score saisi par le responsable informatique correspond au score qui est inscrit sur la feuille de marque ambulante, alors celui ne peut pas être changé et aucune réclamation n'est possible

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée (lettre, courriel) auprès du responsable de Commission Compétition Régionale concerné sous 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi et traduit en chambre de discipline

TELEPHONE PORTABLE et Animaux domestiques

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur portable du début et jusqu'à la fin de chaque séance.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

En cas de non-respect de ces règles,
Le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

La Directrice d'Epreuve et Président de Zone
Ravi RAVINDIRANE